

**Eliane NICOUD**

13, rue du Meunier  
Clos du Moulin  
34350 VENDRES

# DE LA CORRUPTION AU CRIME D'ÉTAT



**JUSTICE**

**N° 80 - Tribunal de Grande Instance de Nanterre - Hauts de Seine - 1995**

A



**Lettre au Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre - Hauts de Seine**



**Page 1 : INDEX**

**Pages 2 - 3 :**

Ma lettre A.R. du 11 avril 1995 au Président du T.G.I. de Nanterre : Dans le cadre de ma demande d'A.J. pour la saisie de mon véhicule Matra, Je désire savoir pourquoi plusieurs avocats sont désignés pour une même décision etc... (Pas de réponse) **Affaire Béguin-Nicoud / Faquin- Reimonen**

**Pages 4 - 5 :** Pièce n° 1 & Pièce n° 2

**Page 6 :**



Mme BEGUIN-NICOUD Eliane  
Ex-Boutique "Tentation"  
13 rue Raymond Daujat  
26200 - MONTELMAR

Monsieur le PRESIDENT  
du Tribunal de Grande Instance  
Palais de Justice 179, Ave Joliot-Curie

2000 NANTERRE

Adresse actuelle :

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane  
Chez M GARDET Bernard  
App. 114 6 TER rue Voltaire  
92800 - PUTEAUX

PUTEAUX, le 11 Avril 1995

N/REF : Numéro BAJ : 94/06320  
Demandeur : Madame NICOUD Eliane  
Décision : 26/01/95  
Objet : Affaire nicoud C / assurances GAN.

### **Monsieur le Président,**

Le 4 octobre 1994, j'ai établi un dossier d'aide juridictionnelle auprès du Tribunal de Grande Instance de Nanterre (92) pour une indemnisation par la compagnie d'assurances GAN. Sans ressources depuis le 18 août 1992, date à laquelle ma boutique sise à MONTELMAR (26) a été détruite par un incendie criminel prémédité, je n'ai perçu aucune indemnisation du GAN qui assurait ce magasin.

Par lettre du 17 février 1995, j'ai reçu une notification du bureau d'Aide Juridictionnelle du Tribunal de Grande Instance de Nanterre : décision du 26 février 1995 (**pièces 1 et 2**). L'Avocat désigné était Maître HAZAN 43 38 74 90 du barreau de Nanterre.

Par lettre en date du 6 mars 1995, j'ai reçu une nouvelle notification du T.G.I. de NANTERRE à laquelle n'était jointe aucune décision. Le nom de l'avocat "désigné" était cette fois Maître HAZAN-PINTO 47 52 05 23 du barreau de Nanterre et l'huissier "désigné" : BARGAIN (**pièce 3**).

Par lettre en date du 7 mars 1995, Maître Luce HAZAN-PINTO annonçait sa nomination pour m'assister dans l'affaire citée en objet (pièce 4).

Un peu surprise de me retrouver avec deux avocats pour une même affaire et une seule décision, je me suis rendue le 21 mars 1995 au Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Au bureau d'Aide Juridictionnelle, il me fût répondu que je pouvais mettre la première décision à la poubelle, c'est la deuxième lettre qui comptait en accord avec le barreau de Nanterre.

J'ai laissé s'écouler encore un peu de temps avant de vous adresser ce courrier, après deux avocats désignés en trois semaines, un troisième aurait pu se manifester.

D'autant que le nom de HAZAN n'est pas inconnu dans les dossiers de l'affaire BEGUIN-NICOUD, sans doute le hasard ou la coïncidence d'une homonymie ? Mais après tant d'années de péripéties je ne crois plus guère aux coïncidences.

Il se trouve qu'un avocat Maître Hervé HAZAN est associé dans la SCP. WAQUET - FARGE - HAZAN avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Je la soupçonne d'être mêlée à des malversations et à des actes de forfaiture dans les deux "arrêts" consécutifs de la Cour de Cassation me concernant. Ces deux "arrêts" du 20 mars 1989 et du 20 mars 1991 n'ont jamais été notifiés, ni exécutés.

Je ne sais pas si Maître Henri HAZAN ou Maître Luce HAZAN-PINTO ont un lien de parenté avec Maître Hervé HAZAN, mais si tel devait être le cas, je demanderais la récusation de l'un, de l'autre ou de ces deux avocats dans l'affaire qui m'oppose à la compagnie d'assurances GAN.

Dans l'attente d'une réponse claire,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Madame BEGUIN-NICOUD Eliane

Pièce n° 1

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE NANTERRE  
Bureau d'Aide Juridictionnelle  
Section Judiciaire 1er Inst

DECISION DU 26/01/95

Numéro BAJ : 92050 94/06320  
Date de la demande : 04/10/94  
Numero RG :  
Code Procédure : 231

Madame NICOUD Eliane  
hébergée chez Mr GARDET Bernard  
6 ter Rue Voltaire appt 144  
92800 PUTEAUX

DECISION DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE  
PREMIERE DECISION

Vu la Loi n°91-647 du 10 Juillet 1991 et les articles 48, 49, 50 et 51 du décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,

Statuant le 26/01/95 sur la demande présentée le 04/10/94 par :

**Madame NICOUD Eliane**

Demeurant : hébergée chez Mr GARDET Bernard 6 ter Rue Voltaire appt 144  
92800 PUTEAUX

Pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure de litige avec une assurance suite à un incendie ,

contre: **ASSURANCES GAN**  
11, rue Pillet WILL  
75448 PARIS CEDEX 09

devant TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE

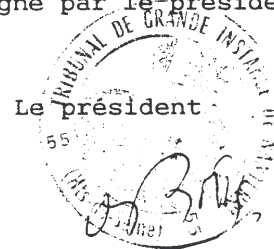
Le bureau d'aide juridictionnelle après en avoir délibéré

CONSTATE QUE : Le demandeur bénéficie du RMI;

EN CONSEQUENCE :

accorde l'aide juridictionnelle totale pour la procédure visée ci-dessus à compter du 04/10/94 et fixe la contribution à la charge de l'Etat au taux de 100 %

DIT que le bénéficiaire sera représenté par Maître HAZAN 46387490 Avocat à NANTERRE ;DIT que l'huissier sera désigné par le président de la chambre des huissiers de justice de PARIS



**Pièce n° 2**

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE NANTERRE**  
Bureau d'Aide Juridictionnelle  
179-191, avenue Joliot Curie  
92020 NANTERRE CEDEX

NANTERRE, 17/02/95

Tel : 40 97 11 22

**REQUÉRANT**

Madame NICOUD Eliane  
hébergée chez Mr GARDET Bernard  
6 ter Rue Voltaire appt 144  
92800 PUTEAUX

Numéro BAJ : 94/06320  
Demandeur : Madame NICOUD Eliane  
Décision du : 26/01/95

**NOTIFICATION D'UNE DECISION  
DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE**

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, la décision  
rendue le 26/01/95 par le bureau d'aide juridictionnelle.

Vous voudrez bien prendre connaissance des dispositions de la  
Loi du 10 Juillet 1991 et du décret d'application du  
19 Décembre 1991 relatif à l'aide juridique, figurant sur la  
feuille annexée à la décision.

Le Secrétaire du Bureau

Avocat désigné :  
HAZAN 46387490  
NANTERRE  
Huissier désigné :



Pièce n° 3

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE NANTERRE

Bureau d'Aide Juridictionnelle  
179-191, avenue Joliot Curie  
92020 NANTERRE CEDEX

NANTERRE, 06/03/95

Tel : 40 97 11 22

Madame NICOUÉ Eliane  
hébergée chez Mr GARDET Bernard  
6 ter Rue Voltaire appt 144  
92800 PUTEAUX

Numéro BAJ : 94/06320  
Demandeur : Madame NICOUÉ Eliane  
Décision du : 26/01/95

NOTIFICATION D'UNE DECISION  
DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, la décision  
rendue le 26/01/95 par le bureau d'aide juridictionnelle.

~~Vous voudrez bien prendre connaissance des dispositions de la  
Loi du 10 Juillet 1991 et du décret d'application du  
19 Décembre 1991 relatif à l'aide juridique, figurant sur la  
feuille annexée à la décision.~~

Vain Louvel Avocat

Avocat désigné :  
HAZAN-PINTO 47520523  
NANTERRE  
Huissier désigné :  
BARGAIN

Le Secrétaire du Bureau



**N° 80 - Tribunal de Grande Instance de Nanterre - Hauts de Seine - 1995**

